Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260120-DCM2026_002-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi vingt janvier deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 12 janvier 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Antoine MAHÉ, Rémi BLANCHARD, Élodie CLÉRICE, Carole MOISAN-MAZÉ, Adjoints, Christophe BOITARD, Serge CARLO, René DAULY, Morgane LE GALL, Didier LE GOFF, Béatrice LE GOUPIL, Annick LE MOING, Vanessa MORIN, Miguel REBOURS, Isabelle RONSOUX, Jacky TOQUET.

Absents excusés : Christelle VARGIU (pouvoir à Laurence MAHÉ), Régis LANCIEN (pouvoir à Élodie CLÉRICE), Kathy LE LEFF (Jacky TOQUET)

Secrétaire de séance : Morgane LE GALL

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 16
Absents : 3

DCM2026/002 : ACQUISITION PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Madame le Maire qui précise aux membres de l'Assemblée que suite à l'obtention de la 1ère fleur au titre des Villes et Villages fleuris, un panneau signalétique a été offert à la commune. Ce dernier a été disposé à l'entrée de la commune au niveau de l'étang.
Il convient d'équiper les 3 autres entrées de St-Carreuc avec le même type de de panneau. Un devis est présenté au Conseil.

Entreprise	Proposition	Montant HT	Montant total HT	TVA	Montant TTC
JÉZÉQUEL Trégueux	3 Panneaux Villes et Villages fleuris	194,00 € l'unité	582,00 €	116,40 €	**698,40 €**
	1 panneau numéro de plaque	7,10 €		1,42 €	**8,52 €**
TOTAL			589,10 €	117,82 €	**706,92 €**

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260120-DCM2026_002-DE

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est prévu au budget :

- Opération 272 – Voirie
  - Chapitre 21 : Réseaux de voirie
  - Article 2152 : Installations de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accepter le devis de Jézéquel pour l'acquisition de panneaux signalétiques pour un montant de 589,10 € HT soit 706,92 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
Morgane LE GALL